

EXTRAIT CONFORME du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Kamouraska, tenue le 14 juin 2017, à 20 h, au lieu ordinaire de séance, et à laquelle :

**SOUS LA PRESIDENCE DU PREFET, MONSIEUR YVON SOUCY**

**SONT PRESENTS LES CONSEILLERS DE COMTE SUIVANTS :**

Monsieur Jean Dallaire, préfet suppléant  
et maire de Saint-Denis-De La Bouteillerie  
Monsieur Rénaud Bernier, maire de Ville de Saint-Pascal  
Madame Anita O.-Castonguay, maire de Saint-Alexandre-de-Kamouraska  
Monsieur Raymond Chouinard, maire de Saint-Gabriel-Lalemant  
Madame Suzanne Bossé, maire suppléant de Saint-André  
Madame Louise Hémond, maire de Sainte-Hélène-de-Kamouraska  
Monsieur Sylvain Hudon, maire de Ville de La Pocatière  
Madame Hélène Laboissonnière, maire de Saint-Onésime-d'Ixworth  
Monsieur Daniel Laplante, maire de Saint-Germain  
Monsieur Pierre Saillant, maire suppléant de Mont-Carmel  
Monsieur Gilles Lévesque, maire de Saint-Philippe-de-Néri  
Madame Nathalie Lévesque, maire de Saint-Pacôme  
Monsieur Rémi Béchard, maire suppléant de Sainte-Anne-de-la-Pocatière  
Monsieur Richard Préfontaine, maire de Kamouraska  
Monsieur Louis-Georges Simard, maire de Rivière-Ouelle

**SONT ABSENTS :**

Monsieur Roger Lavoie, maire de Saint-Bruno-de-Kamouraska  
Monsieur Roland Leroux, maire de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Tous membres du conseil de la MRC de Kamouraska et formant quorum. Étaient aussi présents, monsieur Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Maryse Hénault-Tessier, directrice générale adjointe et madame Doris Rivard, à titre de secrétaire de la séance du conseil.

**232-CM2017**

**ADOPTION DES PRIORITES ANNUELLES 2017-2018 DU  
FONDS DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT)  
(Document déposé identifié PT-08.1 CM2017-06-14)**

**Attendu que**

l'entente relative au Fonds de développement des Territoires (FDT) signée entre le ministre des Affaires municipales, monsieur Martin Coiteux, et la MRC de Kamouraska prévoit que la MRC recevra une somme de 976 492 \$ pour l'année financière se terminant le 31 mars 2018.

**Attendu que**

dans le cadre de cette entente, la MRC affecte notamment le financement dans la réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire, à la promotion et au soutien de l'entrepreneuriat et de l'entreprise, au développement rural (mobilisation des communautés et

projets structurants) et au soutien aux municipalités locales dans des domaines variés;

**Attendu que** cette entente prévoit les modalités de la délégation de gestion de cette somme et notamment, que la MRC doit établir annuellement ses priorités d'intervention;

**Attendu que** les priorités d'intervention pour l'année 2017-2018 ont été déposées sur *conseil sans papier*, lesquelles ont été ciblées en fonction des priorités énoncées dans les différents documents de planification du territoire ;

**EN CONSEQUENCE,**

*il est proposé par madame Anita O.-Castonguay,  
appuyé par monsieur Rénaud Bernier  
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;  
il est résolu*

QUE le présent conseil adopte les priorités annuelles d'intervention 2017-2018 du FDT- volet amélioration des milieux de vie. De plus, il autorise la transmission de la présente résolution et de la documentation à la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

**§ Adoptée à l'unanimité §**

(Signé) *Yvon Soucy*, préfet

(Signé) *Yvan Migneault*, directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFIÉE VRAIE COPIE CONFORME



*Yvan Migneault*  
Yvan Migneault  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
Saint-Pascal, le 3 juillet 2017